

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-60 : Marché de travaux _ Réaménagement des bureaux en R+1 de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas _ attribution du lot 7 : Electricité – courants forts et faibles _ Avenant 1

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT la décision 2018-28 du 28 mars 2018 attribuant le marché relatif au réaménagement des bureaux en R+1 de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas, lot 7 : Electricité – courants forts et faibles, intégrant la variante 10 – PSE n°2 « prises de courant », à l'entreprise ASE, sise 22 rue des Esprats, ZA du Meyrol à MONTELMAR (26200), pour un coût de 53 514.35 euros HT, soit 64 217.22 euros TTC,

CONSIDERANT la fiche de travaux modificatifs dite FTM1 du 18 juin 2018, portant sur le changement de la puissance générale de 108 kVA à 240 kVA et entraînant une plus-value s'élevant à 3 876.89 euros HT, soit 4 652.27 euros TTC,

CONSIDERANT la fiche de travaux modificatifs dite FTM2 du 04 juillet 2018, entraînant une moins-value de la prestation alarme anti intrusion s'élevant à 1 081.50 euros HT soit 1 297.80 euros TTC,

CONSIDERANT que ces modifications de travaux entraînent une plus-value estimée à 6.27% soit 2 795.39 euros HT et 3 354.47 euros TTC,

CONSIDERANT que le montant du marché de travaux *Réaménagement des bureaux en R+1 de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas _ attribution du lot 7 : Electricité – courants forts et faibles* s'établit par conséquent à 56 309.74 euros HT soit 67 571.69 euros TTC,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant 1 à la décision 2018-28 du 28 mars 2018 *Marché de travaux _ Réaménagement des bureaux en R+1 de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas _ attribution du lot 7 : Electricité – courants forts et faibles*, entraînant une plus-value 2 795.39 euros HT soit 3 354.47 euros TTC et portant le marché de travaux à 56 309.74 euros HT soit 67 571.69 euros TTC

Article 2 : DE SIGNER la fiche de travaux modificatifs FTM1 relative à la modification de la puissance générale de 108 kVA à 240 kVA et la fiche de travaux modificatifs FTM2 entraînant une moins-value de la prestation alarme anti intrusion, avec l'entreprise ASE, sise 22 rue des Esprats, ZA du Meyrol à MONTELMAR (26200),

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 01/08/2018

Reçu en préfecture le 01/08/2018

Affiché le 02 AOÛT 2018

ID : 084-200040681-20180727-DP_60_2018-AU

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 30 juillet 2018

Le Président,

Patrick ADRIEN

